

SEMINAIRE

2008

**CENTRE TECHNIQUE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES
SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS**

**C
T
N
E
R
H
I**

Vendredi 14 novembre 2008

**LA PRESTATION DE COMPENSATION
DU HANDICAP**

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

Vendredi
14 novembre 2008

Conception :

Laurence Rambour
Juriste à l'AFM

Horaire :

9 h 30 - 17 h.

Lieu :

CTNERHI
236 bis, rue de Tolbiac
75013 PARIS
Tél : 01 45 65 59 40
Fax : 01 45 65 44 94
E-mail :
r.martinez@ctnerhi.com.fr
Site Internet :
www.ctnerhi.com.fr

Tarifs :

Non-adhérent :
350 € TTC

Adhérent :
3200 € TTC

Etudiant :
80 € TTC

La loi du 11 février 2005 a apporté de grands changements dans la pratique des professionnels du handicap. En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, la prestation de compensation du handicap est fondée sur de nouveaux concepts. Dès lors se pose la question de les identifier pour en discuter mais aussi de pouvoir les analyser à la lumière notamment de la Classification Internationale du Fonctionnement.

Ces questions permettront d'interroger la mise en œuvre de cette nouvelle prestation, dans le cadre des Maisons Départementales des Personnes Handicapées. L'individualisation de la réponse de compensation, prônée par les objectifs de la loi, est-elle réelle, respectueuse du projet de vie de la personne ?

L'analyse du droit à compensation permettra également d'aborder les fondements de ce nouveau dispositif. Le contexte de la Prestation de Compensation du Handicap (droit à compensation, démarches à exercer pour en bénéficier) permettra de mieux analyser ses modalités pratiques (aide humaine, aides techniques, aménagement du logement et du véhicule ou surcoûts liés au transport, aides exceptionnelles ou spécifiques, aides animalières). De plus, comme le prévoyait la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, de nouvelles dispositions sont venues s'ajouter avec l'ouverture aux enfants de cette nouvelle prestation depuis le 1^{er} avril 2008.

Objectif

S'approprier les nouvelles dispositions relatives à la prestation de compensation du handicap : ce qu'elle recouvre mais aussi les démarches à suivre pour l'obtenir. Maîtriser ce nouveau dispositif afin de pouvoir accompagner au mieux les personnes concernées. Analyser des cas concrets et partager les expériences, selon les départements.

Méthodologie

Exposés, cas pratiques et jurisprudence.

Public :

Tout professionnel travaillant dans le champ du handicap (militants associatifs, professionnels du secteur médico social, personnel d'accueil et d'orientation dans une structure...) qui accompagnent les personnes en situation de handicap ou qui travaillent à mettre en œuvre ce nouveau dispositif

Programme :

Matinée :

Droit à compensation et son évolution

Nouveau contexte dans lequel doit s'exercer la prestation de compensation du handicap : demande, évaluation, plan personnalisé de compensation, décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, voies de recours.

Conditions d'accès à la prestation de compensation : critère de handicap, âge.

Après-midi :

Besoins couverts par la prestation de compensation : aide humaine, aides techniques, aménagement du logement et du véhicule ou surcoûts liés au transport, aides spécifiques et exceptionnelles, aides animalières.

Particularités de la prestation de compensation du handicap pour les enfants.

BULLETIN D'INSCRIPTION
(à retourner accompagné de l'acompte de 30 %)

Vendredi 14 novembre 2008
LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

CTNERHI à l'attention de Régine Martinez
236 bis, rue de Tolbiac – 75013 PARIS
Tél. : 01 45 65 59 40 – Fax : 01 45 65 44 94
E-mail : r.martinez@ctnerhi.com.fr - Site Internet : www.ctnerhi.com.fr

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom

Prénom

Fonction

Etablissement Administration Association Entreprise

Association membre du CTNERHI Particulier Etudiant

Structure

Adresse

CP Ville

Tel. Fax

Email professionnel

Email personnel

Adresse de facturation si différente

Structure

Adresse

CP Ville

Suivez-vous ce séminaire au titre de la formation continue : /_/ oui /_/ non

TARIF¹ – Repas compris

350 € 320 €² 80 €³

Conditions de règlement : 30 % au moment de l'inscription à titre d'acompte qui restera acquis au CTNERHI en cas de désistement, le solde à réception de la facture tenant lieu de convention de formation simplifiée.

Attention : nombre de places limité à 15 personnes (ce séminaire pourra être reprogrammé ultérieurement en fonction des demandes)

N° agrément formation continue : 11-75-213-17-75

*Signature du participant
et cachet de la structure*

¹ Les tarifs ne sont pas soumis à la TVA

² Tarif préférentiel pour les associations nationales membres du CTNERHI

³ Tarif spécial pour les étudiants **sous réserve des places disponibles**

(sur présentation de la carte d'étudiant)